

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'envoi : 5 avril 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18-2022
Du MARDI 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 – A. BOUDON à B. CHARRE – C. ROURE à B. PERRIER – M. VACHERESSE à P. ROUX

Secrétaire de séance : Béatrice CHARRE

OBJET : Prix du repas servi à la cantine à compter du 2 mai 2022

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu le 25 mars dernier de la société PLEIN SUD RESTAURATION concernant l'augmentation du coût des matières premières.

Il nous est proposé :

- Soit d'augmenter toutes les prestations de 6.5 %,
- Soit de supprimer le fromage de tous les repas.

Le Maire propose d'opter pour l'augmentation de 6.5 % de toutes les prestations de PLEIN SUD RESTAURATION. La qualité des repas servis aux enfants ne doit pas être impactée par l'augmentation du coût des matières premières.

Afin de limiter le coût de cette augmentation, le Maire propose de majorer le prix du repas servi aux enfants de 0.10 €, soit 3.80 €, ce qui représente une augmentation de 2.70 % et de ne pas pénaliser les familles en appliquant l'augmentation de 6.5 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de porter le prix du repas facturé aux familles à compter du 2 mai 2022 à 3.80 € ;
- Dit que prix du repas au tarif majoré est porté à 7.60 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

